



DÉCISION DU MAIRE N° 2022/74

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique/Urbanisme

Objet : Dépôt d'une déclaration préalable pour le réaménagement des locaux de l'ancienne Poste en maison médicale et en locaux de la police municipale, rue Michel Pérot.

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaménager les locaux de l'ancienne Poste en créant une maison médicale et des locaux pour la police municipale.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de restructurer des espaces existants.

CONSIDÉRANT que le projet représente une Surface de Plancher estimée à 232 m².

DECIDE

Article 1 : DE DEPOSER la déclaration préalable pour le réaménagement des locaux de l'ancienne Poste en maison médicale et en locaux de la police municipale, rue Michel Pérot, cadastrée AM 2 de 9 436 m².

Article 2 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mis en ligne le 29/11/2022
Document rendu exécutoire le 29/11/2022
Certifié par le Maire
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gille STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20221129-2022-74-AR
Date de réception préfecture : 29/11/2022